

Procès-verbal Conseil Municipal du mardi 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 22 / Votants : 22

PRÉSENTS: Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, Maxime BUSSARD, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, Vincent GARRIOU, Fabienne LÉDÉE, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, Gaël VINET, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS:/

ABSENTS:/

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Rémi AMAILLAND a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 03 octobre 2023.

ORDRE DU JOUR

- 1 Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- 2 Délibération mandat spécial Congrès des Maires
- 3 Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents au service administratif et technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024
- 4 Modification du tableau des effectifs : création et suppressions de postes
- 5 Cession des parcelles AM n°122, AM n°123, AM n°125 et AM n°128
- 6 Subventions accordées dans le cadre de Brains en Rose 2023
- 7 Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines Création de services communs Avenant Approbation
- 8 Modalités de consultation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (Loi APER)
- 9 Ouvertures des commerces le dimanche en 2024 avis du Conseil Municipal
- 10 Présentation du rapport annuel 2022 de Nantes Métropole
- 11 Présentation du rapport d'activité 2022 de Nantes Métropole Aménagement
- 12 Questions diverses

1 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur: Laure Beslier

DATE DE SIGNATURE	TIERS	DESIGNATION	MONTANT TTC en € Observations
24/11/2023	NANTES METROPOLE	Emp. 004 Echéance du 07/10/2023 (PAF-HABITAT EX- BOIZIEAU)	2 537,18 €
24/11/2023	NANTES METROPOLE	Emp. 005 Echéance du 07/12/2023 (PAF-HABITAT-EX- PROPRIETAIRE JAMET-PARCELLES AB n°s90 et 92-10 RUE DE LA PILAUDIERE (log.d'urgence))	13 608,09 €
23/11/2023	REG AV SERVICE ADMINISTRATIF BRA	1 Casque et Câble Secrétariat général/Abonnement Canva service	519,40€
17/11/2023	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	FPIC (Fonds nationale de péréquation des ressources intercommunales et communales)	6 160,00 €
26/10/2023	FARAGO LE CARRE	Dératisation Rest.Scolaire	433,38€
26/10/2023	MORICE YOANN	Intervention pédagogique de 3 h 30 Bibliothèque le 14/10/2023	233,00€
26/10/2023	LA SAUCE LUDIQUE	Animation jeux de société 13-10-2023 Bibliothèque	272,00€
26/10/2023 LA COMPAGNIE DU RIRE (Théâtre de Jeanne)		Spectacle "EurŒkadabra !" au Théâtre de Jeanne le 25-10-2023 ALSH	328,00€
26/10/2023	2023 MADAME PASCALE GOUY Sensibilisation surdité pour Jessica GIRAUD pour le 06-10-2023		590,00€
26/10/2023	/10/2023 MADAME PASCALE GOUY Interprétation en LSF (langage des signes) pour Jessica GIRAUD		196,80€
26/10/2023	Mise en service à distance sur le poste GRH GRENAT et ouverture et paramétrage des droits d'accès COBALT		480,00€
26/10/2023	0/2023 SOCOTEC Vérification moyens de secours, d'alarme et de protection		467,21€
26/10/2023	Nettoyage, décompactage et regarnissage Terrain synthétique		2 268,00 €

26/10/2023	MORICE YOANN	Semences pour la grainothèque Bibliothèque	146,55 €
26/10/2023	MON ECOLE	Autres fournitures scol. G.S.Jules Verne	86,60€
26/10/2023	LIBRAIRIE COIFFARD	Livres Bibliothèque	1 938,55 €
26/10/2023	SEDI EQUIPEMENT	2 boîtes de 500 enveloppes avec fenêtres 110x220-2 btes 250	586,08€
26/10/2023	COMPTOIR DE BRETAGNE	1 Percolateur Diverses Manifestations	130,80€
26/10/2023	GAMA29	Complément produits d'entretien divers	328,70€
26/10/2023	GAMA29	Divers produits d'entretien divers Bâtiments	1 974,96 €
26/10/2023	10 DOIGTS	Fournitures éducatives ALSH Vacances d'automne	210,72 €
25/10/2023	COSOLUCE	Coffre fort pour 500 jetons (bulletins de salaire)	510,00 €
25/10/2023	LA MONTAGNE	Participation Charges de fonct.2022-2023	2 155,50 €
25/10/2023	DEP LOIRE-ATLANTIQUE	Redevance animation sportive dépt.2023	2 044,70 €
25/10/2023	NANTES METROPOLE	Autres contributions obligatoires	513,00 €
25/10/2023	HATTON Lilian	Frais de déplacement formation opérateur intervention à proximité	14,76€
25/10/2023	MAGAM (PUBIMPRESSION)	1 Kit de communication avec 2 structures pour projection en	197,00 €
25/10/2023	LA BOVIDA	Fêtes et cérémonies	18,50€
25/10/2023	NANTES METROPOLE	APPEL FONDS 2023 CS SIG ADS ARCHIVES CONV SERVICES COMMUNS NM/COMMUNES- ETAT LIQUIDATIF JOINT-14/08/202	1 255,00 €
25/10/2023	LGH44	Elimination d'hyménophłres dans le secteur "LE NOLIER" à BRAINS	108,00 €
25/10/2023	ASM CONSULTANT	Honoraires suite formation Gestes et postures le 27/09/2023 pour 7 agents	696,00€
25/10/2023	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution de service N°02377738 Espace enfance- Mairie Haut	514,94 €
25/10/2023	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution de service N°02377737 G.S.Jules Verne- Mairie Haut-Mairie bas	478,18€
25/10/2023	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution de service N°02385578 Copieur Mairie Bas du 22-09-2023	192,01€
25/10/2023	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer Copieur Mairie Haut-Mairie Annexe-Espace enfance-Jules	1 546,62 €
25/10/2023	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer Copieur Mairie Bas C250i du 01/10/2023 au 31/12/2023	310,80€
25/10/2023	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Loyer Copieur Ste Anne c300l du 01/10/2023 AU 31/12/2023	256,80€
25/10/2023	CERTEUROPE (OMNIKLES)	Ok acte télétransmission des actes commune du 01/09/2023 au 31/08/2024	270,68 €
25/10/2023	CENTRAKOR STORES	Fournitures scolaires Jules Verne	25,13 €
25/10/2023	EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES	10ex. Mon parrainage civil-vert	252,33 €
25/10/2023	ACTUEL VET	1 Paire de chaussure de sécurité PIRAUD Benoît CTM	62,80€
25/10/2023	O'BRICO (BRICO PRO)	Rivet alu acier pour tondeuse CTM	35,40 €
25/10/2023	LEROY MERLIN	1 Casier métallique CTM	26,90€
25/10/2023	LEROY MERLIN	Menuiserie vestiaire de foot et peinture CTM	503,60 €
25/10/2023	LEROY MERLIN	Menuiserie et électricité-plomberie pour CTM	497,50€
25/10/2023	LAMBERT PAUL ETS	Modification clôture cour Maternelle G.S.Jules Verne	116,12 €
25/10/2023	FOUSSIER	Matériels CTM et serrures cimetière	104,10 €
25/10/2023	FOUSSIER	1 Plateau ponçage CTM	68,41€

25/10/2023	ESPACE EMERAUDE DUPONT	Vêtements de travail et Petite fourniture CTM	627,07€
25/10/2023	HACDIS	Fournitures d'entretien Restaurant Scolaire et Café	92,77€
25/10/2023	RESTORIA	Prestation Gestion rest.Scol. et Goßters et Petits déjeuners APS de Septembre 2023	15 928,95 €
25/10/2023	RESTORIA	Prestation Gestion Goßters et Repas ALSH de septembre 2023	864,12 €
24/10/2023	ACTUM-NEXO	Accts numéris et lignes analogiques de Septembre 2023	1 362,37 €
24/10/2023	LA POSTE	Frais d'affranchissement Machine à affranchir au 30/09/2023	166,18 €
24/10/2023	PIRAUD BENOIT	Frais de déplacement formation opérateur intervention à proximité	11,52€
24/10/2023	JAMET CLARISSE	Frais de déplacement Formation Gestes et postures le 27/09/2023	14,00€
24/10/2023	BEAUMONT VIRGINIE	Frais de déplacement formation "L'Accueil en urbanisme" le 23/02 et 24/03/2023	22,14 €
24/10/2023	HACDIS (Hyper U La Montagne)	Brioches BRAINS CLEAN le 17/09/2023	28,00€
24/10/2023	PAYEN HUGO QUAD- MOTOVOLT	Sorite Quad 20-07-2023 MJB	120,00€
24/10/2023	ILIANE	Renouvellement contrat de service IMAC au 28/09/2023	898,20 €
24/10/2023	SGM (SOCIETE GARAGE MECANIQUE)	Réparation vitres porte kubota/Tondeuse Grillo CTM	1 089,02 €
24/10/2023	A VUE D'OEIL	Livres Bibliothèque	139,23 €
24/10/2023	LYRECO	Diverses fournitures administratives Mairie, Espace enfance, Mjb	677,02 €
24/10/2023	PROFIL SPORTS OCEAN MANCEAU	Butes de football à 11 joueurs et 1 jeu de 6	1 056,00 €
24/10/2023	EDP PIVETEAU	1 Plaque Corten pour le jardin du souvenir au cimetière	195,60 €
24/10/2023	COMPTOIR DE BRETAGNE	1 Chariot 3 plateaux Rest.Scolaire	295,88 €
24/10/2023	CD LELEC (CEDEO)	Fournitures de Plomberie CTM	45,77€
24/10/2023	HACDIS	Produits d'entretien, matériels éducatives ALSH	253,32€
24/10/2023	GAMM VERT SYNERGIES OUEST	Aliment pour mouton CTM	25,99€
24/10/2023	HACDIS (Hyper U La Montagne)	Thés, tisanes, café et boîtes de mouchoirs Mairie	61,28 €
24/10/2023	HACDIS (Hyper U La Montagne)	Café, thé pour l'Echang'Heure parentalité a compté début octobre	22,93 €
24/10/2023	HACDIS (Hyper U La Montagne)	Carburants	131,49€
24/10/2023	HACDIS (Hyper U La Montagne)	Carburants	359,10€
24/10/2023	SADEL SAVOIRS PLUS	LUS Fournitures scol.G.S.Jules Verne	
	SADEL SAVOIRS PLUS	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	245,00 € 61,27 €
	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	29,00€
24/10/2023	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	36,00€
24/10/2023	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	24,24 €
24/10/2023	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	8,64 €

24/10/2023	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	104,46€
24/10/2023	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	108,62 €
	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	18,50€
	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	393,55€
24/10/2023	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	4,56€
24/10/2023	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	69,00€
24/10/2023	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	15,33€
	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	5,70€
24/10/2023	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	43,96€
24/10/2023	FRIMAUDEAU	Fournitures scol.G.S.Jules Verne	81,89€
24/10/2023	EDUMOOV	Edulovret pour 1 an G.S.Jules Verne	130,50€
24/10/2023	MAIRIE DE CHALLANS	Participation frais de fonct.2022-2023MAYER Mattéo	728,00€
24/10/2023	DOCTEUR LE SEAC'H Hervé	Honoraires Expertise médicale du 13/09/2023 CHEVALIER Loïck	252,00€
24/10/2023	ZE LAVEUR DE VITRES	Nettoyage des vitres divers Bâtiments	3 294,00 €
24/10/2023	PLAIN EMMANUEL	3Łme Intervention couverture Eglise BRAINS	600,00€
24/10/2023	ESAT HORTICAT	40 chrysanthèmes multi fleurs CTM	182,60€
24/10/2023	BUREAU VALLEE	1 cartouche laser HP 117A Etat civil et 1 souris sans fil ergonomique	71,88€
24/10/2023	YESSS ELECTRIQUE	bloc différentiel	253,73€
	SASU ACCU TRUCK	Piles divers Bâtiments	166,93€
24/10/2023	SASU ACCU TRUCK	Bloc autonome d'éclairage de sécurité	48,85€
24/10/2023	FOUSSIER	Fournitures de petit équipement	59,58€
24/10/2023	PHARMACIE DE BRAINS- BOURDET	Produits pharmaceutiques G.S.Jules Verne	11,60€
24/10/2023	PHARMACIE DE BRAINS- BOURDET	Produits pharmaceutique ALSH	12,70€
24/10/2023	PHARMACIE DE BRAINS- BOURDET	2 Trousses de secours BRAINS en rose	31,80€
24/10/2023	LE CITRON VERT	7 Menus personnel MAIRIE suite formation Geste et posture le 27-09-2023	105,00€
24/10/2023	SESAME AUTISME	Subvention autour des troubles du neuro- développement (BRAINS en rose)	1 686,50 €
24/10/2023	HYPERSUPERS	Subvention autour des troubles du neuro- développement (BRAINS en rose)	1 686,50 €
24/10/2023	TRESORERIE DE SAINT- HERBLAIN	Créances éteintes pour un débiteur du 15-11-2018 au 31-12-2022	677,94 €
24/10/2023	TRESORERIE DE SAINT- HERBLAIN	Admission en non valeur 2021 et 2022	216,41 €
23/10/2023	FIRST HOTEL	1 Nuit d'Hôtel dans la nuit du 22 au 23/11/2023 Maire pour L'Elysée	216,88 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Espace Clos Mâts (Bibliothèque)	132,83 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Espace Clos Mâts (Bibliothèque)	516,12 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Eglise	179,63 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification désenfumage Centre Technique Municipal	101,90€
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Désenfumage Salle Municipale (Joseph Albert)	176,52 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Désenfumage naturel Salle des Prés	608,38€

23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Salle Municipale (Joseph Albert)	346,31 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité G.S. Jules Verne	335,63 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Maternelle Primaire Jules Verne	288,83 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Maternelle Jules Verne	377,09 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur G.S.Jules Verne	377,58 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Restaurant Scolaire	460,43 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Salle Municipale	226,43 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Péri Scolaire	335,63 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification extincteur Atelier-Eglise	392,66 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Extincteur Restaurant Scolaire	268,92 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité SALLE des Prés	538,43 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification extincteur Salle des Prés	292,54 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification extincteur Stade Julien Michaud	239,93 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification Eclairage de sécurité Stade Julien Michaud	70,43 €
23/10/2023	CHUBB FRANCE	Vérification extincteur Mairie	1 062,87 €
18/10/2023	SIVOM DU PAYS D'HERBAUGES	Participation financière 4 communes 2023	3 861,71 €
18/10/2023	TEESHIRTMANIA	600 Teeshirts BRAINS en rose 7/10/2023	3 031,20 €
18/10/2023	TEESHIRTMANIA	150 teeshirts Brains en Rose le 7-10-2023	757,80€
18/10/2023	CHATEAU DE LORIERE	Vins Brains en rose 7/10/2023	155,50€
18/10/2023	RETZ AGIR	Rempl.Restauration JOUTEL-Ménage MAFTOUH Rest.+Ménage OLECHNOWICZ pour septembre 2023	1 528,12 €
18/10/2023	RETZ AGIR	Rempl.Espace verts DELORME Jacques	163,31€
18/10/2023	AMBIANCES FETES	Prestation jeu gonflable du 27/07 au 31/07/2023 ALSH	431,40€
18/10/2023	AMBIANCES FETES	Prestation du 24 au 28/08/2023 ALSH Vacances	600,12 €
18/10/2023	RESEAU DES COMMUNES	Maintenance extension site internet 1 an du 27-10- 2023 au 27-10-2024	42,00€
18/10/2023	RESEAU DES COMMUNES	Maintenance extension site internet 1 an du 27-10- 2023 au 27-10-2024	42,00€
18/10/2023	RESEAU DES COMMUNES	Maintenance extension site internet 1 an du 27-10- 2023 au 27-10-2024	42,00€
18/10/2023	RONDEAU AMENAGEMENT SERVICE	Remplacement 1 porte local ménage coupe feu, 2 portes du local de rangement et 3 portes du local du	
18/10/2023		Réparation cadran extérieur église	2 847,60 €
18/10/2023	JANELLE COUTURE	Réparation fermeture veste de travail	48,20€
18/10/2023	FOUSSIER	Cylindres suite effraction G.S.Jules Verne	2 090,77 €
18/10/2023	DECATHLON ATLANTIS	5 Poignées draisiennes vélo 14 et 16 pouces/3 Grip poignées	107,00€
17/10/2023	HAUTEUR 44	Achat piŁces échafaudage CTM	327,82€
17/10/2023	MANUTAN COLLECTIVITES	1 Tabouret médical-2 Lots de 5 chaises Prismo et 5 chaises 970T	1 054,38 €
17/10/2023	IKEA	Mobilier de rangement Trofast G.S.Jules Verne	463,96€
17/10/2023	MANUTAN COLLECTIVITES	1 Lampes OI Vidéoprojecteur Epson ELPLP71 et ELPLP79	264,05€
	MANUTAN	1 Imprimante multifonction Tanck ET 3850 EPSON- encres G.S.Jues	

47/40/2022	FOLICCIED	20 Achat do clás électroniques CTM	911,88€
17/10/2023	FOUSSIER	30 Achat de clés électroniques CTM	
17/10/2023	RONDEAU AMENAGEMENT SERVICE	Changement porte chaufferie stade	3 418,80 €
17/10/2023	RONDEAU AMENAGEMENT SERVICE	Changement 1 porte vitré, 2 ensemble pvc, intervention volet roulant et la porte arrière suite effraction du Restaurant Scolaire le 22-02-2023	1 915,20 €
17/10/2023	OLIVIER BEZIEAU ENERGIES	Acompte remplacement chaudière FRISQUET PRESTIGE	3 536,60 €
17/10/2023	FOUSSIER	Achat de 3 cylindres électroniques salle polyvalente et mairie	1 315,96 €
17/10/2023	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Compteur des Primevères du 19/04/2023 au	41,09€
17/10/2023	CRCESU	Bordereau de remise N°21808994	18,73 €
17/10/2023	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Vestiaires Stade Julien Michaud de Juillet 2023	103,63€
17/10/2023	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Espace des Clos Mâts de Juillet 2023	39,88€
17/10/2023	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz MJB de Juillet 2023	25,49€
17/10/2023	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Commerce et Annexe Mairie de Juillet 2023	49,02 €
17/10/2023	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz G.S.Jules Verne et Espace Enfance de Juillet 2023	181,84 €
17/10/2023	ENGIE ELECTRICITE CCAS	Electricité divers Bâtiments du 22/05/2023 au 23/07/2023	2 215,69 €
17/10/2023	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	Emp. 56546 échéance du 01/09/2023 (PRET CAISSE DES DEPOTS)	10 175,92 €
10/10/2023	OLIVIER BEZIEAU ENERGIES	Contrat entretien chaudières divers Bâtiments pour 1 an	2 057,11 €
09/10/2023	HOTEL DE LA MAIRIE	Hôtel Beauregard Congrès des Maires du 21 au 22/11/2023	475,76€
27/09/2023	REG AV MAISON JEUNES BRAINS		
			137 438,75

2 - Délibération mandat spécial Congrès des Maires

Rapporteur: Jean-Noël HUVELIN

Afin de permettre le déplacement et l'hébergement de Mme Le maire et de l'un de ses adjoints au Congrès des Maires de Paris en novembre 2023, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND en charge les frais de déplacement et d'hébergement du Maire et l'un de ses adjoints.

3 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents au service administratif et technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Rapporteur: Laure BESLIER

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 stipule que les Collectivités et les Établissements Publics qui en relèvent, peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents :

- Pour faire face à un besoin lié à un <u>accroissement temporaire d'activité</u>, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs
- Ainsi que pour faire face à un besoin lié à un <u>accroissement saisonnier d'activité</u>, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Aussi, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les besoins de service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les différents services de la Commune pour la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024. Leur traitement sera calculé par référence aux indices majorés des grilles indiciaires afférentes aux emplois occupés et aux grades correspondants au regard de la nature des postes occupés et du niveau de responsabilité des fonctions exercées.

Considérant la nécessité de disposer de personnel administratif et technique en nombre suffisant pour assurer la continuité du service public, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement de personnels contractuels.

En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services validés dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences.

Services	Cadre d'emplois	Nombre d'emplois
	Adjoint administratif	5
Administratif	Adjoint du Patrimoine	1
Aummistratii	Rédacteur	3
	Attaché	1
Tashuisus	Adjoint technique	5
Technique	Agent de maîtrise	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, CHARGE Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature du poste à occuper et des fonctions à exercer et du profil requis, APPROUVE les créations des emplois non permanents à temps complet susmentionnés, PRÉVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget, et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - Modification du tableau des effectifs : création et suppressions de postes

Rapporteur: Laure BESLIER

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal du 3 octobre 2023,

Considérant la nécessité de supprimer des postes pour mutation, départ en retrait et démission,

Considérant la nomination stagiaire d'un animateur périscolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SUPPRIME un poste d'adjoint administratif à 17.50 h du temps complet,
- SUPPRIME un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 28.13 h du temps complet,
- SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation à 34.22 h du temps complet,
- CRÉE un poste d'adjoint d'animation à 20.71 h du temps complet.

5 - Cession des parcelles AM n°122, AM n°123, AM n°125 et AM n°128

Rapporteur: Rémi AMAILLAND

Par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2023, le conseil municipal approuvait la cession des parcelles cadastrées section AM n°122, AM n°123, AM n°125 et AM n°128 au profit de Nantes Métropole Habitat et du groupe MFLA-GHT pour la réalisation d'une opération visant à produire 15 logements autorisés par la délivrance de deux permis de construire délivrés le 25 mai 2021.

La délibération du 13 juin 2023 constatait la désaffectation des parcelles concernées par la vente mais ne prononçait pas le déclassement du domaine public puisque lesdites parcelles étaient issues d'une parcelle originelle acquise dans les années 1950 par le truchement d'un don d'un administré visant à constituer une réserve foncière pour la réalisation d'un équipement sportif communal. L'article L.2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, précise que les réserves foncières relèvent du domaine privé des personnes publiques. La commune considérait dès lors que les parcelles objets de la vente, bien qu'elles soient affectées à l'usage du public, relevaient bien de son domaine privé et ne nécessitaient pas, de fait, une procédure administrative de déclassement du domaine public.

Le notaire des acquéreurs, par courrier électronique en date du 12 octobre 2023, contestait cette analyse considérant que dans la mesure où le bien a été affecté à l'usage du public, il s'agissait d'une mission de service public avec aménagements spécifiques ce qui supposait un déclassement et une désaffectation des biens. Il est dès lors nécessaire de délibérer à nouveau afin de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles objets de la cession.

Il convient au préalable de préciser que le déclassement du domaine public et la désaffectation des parcelles, concernées par la réalisation des 15 logements autorisés sur le site de l'ancien terrain de football communal, sont justifiés par l'existence d'un autre équipement sportif permettant la pratique du football sur un terrain en surface synthétique. L'intérêt général de l'opération se justifie du fait de la nécessité de produire du logement sur la commune afin de préserver les équipements communaux notamment via le maintien des classes du groupe scolaire Jules Verne mais aussi par la vente en accession sociale à la propriété de logements permettant à des ménages modestes l'entrée dans un logement neuf aux normes énergétiques actuelles.

Il est rappelé que dans son avis daté du 05 juin 2023, le service France Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques a fixé le prix à 11 € (onze euros) hors taxes et hors droits le m², soit, pour une emprise foncière totale à céder de 3 192 m², un prix de cession global fixé à 35 112 € (trente-cinq mille cent douze euros) hors taxes et hors droits. Le prix de cession est ainsi réparti :

- Parcelle AM n°123 et AM n°128 lot A: 1417 m² cédées au groupe NMH au prix de 15 587 € (quinze mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) hors taxes et droits.
- Parcelles AM n°122 et AM n°125 Lot B: 1775 m² cédées au groupe MFLA- GHT au prix de 19 525€ (dix neuf mille cinq cent vingt-cinq euros) hors taxes et droits.

Madame le Maire propose de retirer la délibération n°2023-034 en date du 13 juin 2023 et de se prononcer à nouveau sur la mise en vente des deux lots détachés, situés rue du Bois Joli et respectivement cadastrés section AM n°123 et AM n°128 pour le lot A et AM n°122 et AM n°125 pour le lot B, aux conditions définies ci-dessus et d'entériner la désaffectation et le déclassement du domaine public de ces biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE le retrait de la délibération n°2023-034 du 13 juin 2023, remplacée par la présente délibération, CONSTATE le déclassement du domaine public et la désaffectation des parcelles AM n°122, AM n°123, AM n°125 et AM n°128, DÉCIDE de vendre au groupe Maison Familiale de Loire-Atlantique GHT les parcelles cadastrées AM n°122 et AM n°125, au prix de 19 525 € (dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq euros) hors taxes et droits, DÉCIDE de vendre au groupe Nantes Métropole Habitat les parcelles cadastrées AM n°123 et AM n°128, au prix de 15 587 € (quinze mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) hors taxes et hors droits, CONFIE à Maître BODIGUEL, notaire à Bouaye, la rédaction des actes authentiques de cession nécessaires à la régularisation de ce dossier; les frais notariés étant mis à la charge exclusive des acquéreurs, AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l'un de ses adjoints, à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6 - Subventions accordées dans le cadre de Brains en Rose 2023

Rapporteur: Laure BESLIER

La commune de Brains a organisé une manifestation en faveur de la lutte contre le cancer du sein le samedi 7 octobre 2023. La commune a ainsi pu récolter 4 272.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de verser à l'association Ma Parenthèse la somme de 4 272.00 €.

7 - Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines - Création de services communs - Avenant - Approbation

Rapporteur: Laure BESLIER

Par délibération en date du 16 décembre 2022, le Conseil métropolitain a approuvé le Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines conclu entre Nantes Métropole et ses 24 communes membres. Partie intégrante du Pacte métropolitain, il porte les ambitions en matière de mutualisation et de coopération intercommunale.

Ce nouveau schéma de coopération et de solidarité métropolitaines a constitué une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une Métropole plus proche des habitants prenant en compte le service public à l'échelle des bassins de vie. Dans un contexte économique contraint, il poursuit également l'objectif de renforcer la transversalité et l'efficience pour un service à l'usager toujours amélioré.

Lors de son adoption, il a été proposé une démarche de coconstruction en 2 temps avec le déploiement d'un nouveau schéma autour de services communs confortés et complétés (2022) et la mise à l'étude de nouveaux champs partagés de coopérations et de mutualisations (2023).

La première étape a abouti à conforter les services communs existants et à créer 3 nouveaux services communs.

Dans une seconde étape, de nouveaux domaines de coopération et de mutualisation ont été mis à l'étude sur la base de propositions émanant de Nantes Métropole et des communes, parmi lesquelles figuraient notamment :

- Les Ressources :
 - o via une plateforme ingénierie et support (RH, Juridique, Commande publique,...)
 - o l'aide à la recherche de financements auprès des différents organismes institutionnels (Département, Région, État, Europe)
- La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et les atteintes à l'environnement
- La Culture (la culture scientifique technique et industrielle, la Patrimoine, les lieux de création, l'enseignement ...)
- La cohésion sociale, solidarité, résorption des bidonvilles)

A l'instar de la première phase, la démarche a consisté pour chaque thématique retenue à :

- · Réaliser un état des lieux,
- Définir le périmètre et les prestations concernés, identifier les pistes d'amélioration ou d'optimisation, vérifier la plus-value pour les usagers et les communes,
- Analyser la faisabilité organisationnelle, technique, juridique, numérique et financière,
- Proposer la ou les formes de mise en œuvre.

Le comité de pilotage politique (binôme Monsieur Jean-Claude Lemasson, vice-président de Nantes Métropole en charge de la proximité, des contrats de développement et des coopérations intercommunales et Monsieur Laurent Turquois, Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire) a été reconduit et renforcé par la présence des Maires de Brains, Bouaye, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Orvault, Saint-Herblain Sautron et Thouaré-sur-Loire.

Sur chacune des thématiques retenues, des groupes de travail composés de DGS des Communes et/ou de référents thématiques ont ensuite été initiés.

Les travaux ont abouti à consolider d'une part les coopérations autour de réseaux (techniques et/ou politiques) structurés et élargis et d'autre part les services communs par l'adhésion de nouvelles communes à des services existants et par la création de deux nouveaux services communs.

1 - Un renforcement des réseaux (techniques et/ou politiques) et des coopérations dans les domaines suivants :

Référent déontologue de l'élu local :

• En réponse à une demande de plusieurs communes, il est proposé aux communes qui le souhaitent de désigner le même référent déontologue de l'élu local que la Métropole : 20 communes sur 24 ont fait ce choix.

> Finances et Marchés publics :

- Le réseau des acheteurs métropolitains, animé par la Direction de la Commande Publique,
- La rencontre des référents finances, animée par la Direction des Finances.

Ressources Humaines :

Le groupe de réflexion « gestion des personnels métropolitains et communaux », animé par le Département Ressources Humaines,

> Numérique :

 La réunion des référents numériques, animée par la mission innovation numérique et de Département des Ressources Numériques.

> Culture:

- Le réseau des référents culture des communes, animé par la Direction Générale Culture et Arts dans la Ville,
- Le groupe de coopération métropolitaine qui regroupe les écoles de musique de l'agglomération, qu'elles soient publiques ou associatives, animé par le Conservatoire de Nantes
- Des groupes de travail thématiques (Folies nantaises, restauration du patrimoine, ...) autour des enjeux du patrimoine animés par la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie.

Solidarités :

- Le réseau « Animation solidarités métropolitaines », animé par le Département Prévention et Solidarités
- la création d'une mission « Résorption des campements illicites à l'échelle de Nantes Métropole », rattachée au Directeur général délégué à la cohésion sociale.

Juridique:

 décryptage de textes, partage de doctrine sur des grands thématiques (ex conflits d'intérêts et tenue des conseils.)

Groupements de commandes :

• La pratique de groupements de commande se développe : achat d'électricité et de gaz, vidéo protection des bâtiments publics, prestations d'architecte conseil en urbanisme, tickets restaurants, prévoyance....

2 - Un renforcement de services communs déjà constitués par l'adhésion de nouvelles communes :

- « Gestion documentaire et archives » : adhésion des communes de Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes au niveau 2 (suivi des procédures de versements et d'élimination Services de tiers archivages), portant le nombre de communes adhérentes à 18 au niveau 2.
- « Centre de Supervision Urbain » : adhésion de la commune de Indre, portant le nombre de communes adhérentes à 8.
- « Animation du réseau de Lecture Publique » : adhésion de la commune de Couëron, portant le nombre de communes adhérentes à 14.

3 - La création de 2 nouveaux services communs au 1er janvier 2024 :

- Le service « Hygiène, Sécurité de l'Habitat » : Ce service contribuera au développement une politique publique cohérente et structurée en matière de lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et les atteintes à l'environnement. Il vaudra « service intercommunal d'hygiène et de santé dédié à la lutte contre l'habitat indigne » comme mentionné à l'article L. 301-5-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. 10 communes ont confirmé leur souhait d'adhérer à ce service.
- Le service « Recherche et appui au montage de dossiers de subventions » : Le service sera en charge d'assurer une veille et une prospection permanente sur les dispositifs de financements disponibles en lien avec les projets des communes. Il apportera un appui technique aux communes dans leurs démarches d'obtention de financement et au montage de dossiers auprès des différents organismes institutionnels (Département, Région, État, Europe). 7 communes ont confirmé leur souhait d'adhérer à ce service.

Le résultat de ces travaux a été présenté et débattu en Conférences des Maires les 14 avril, 29 juin et 15 septembre 2023.

Par ailleurs, pour permettre à certaines communes d'adhérer à des services communs (ou à des niveaux renforcés) auxquels la Commune de Brains adhère, il vous est proposé d'approuver les avenants correspondants :

avenant n°1 à la convention particulière (CP 2) relative au service commun en charge de la « Gestion documentaire et archives » à conclure entre la commune de Brains et Nantes Métropole, pour permettre aux communes de Saint-Jean-de-Boiseau et de Saint-Léger-les-Vignes de rejoindre le niveau 2 du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant n°1 à la convention générale relative aux services communs entre Nantes Métropole et les 24 communes membres, APPROUVE l'avenant n°1 à la convention particulière (CP2) relative au service commun en charge de la « Gestion documentaire et archives » à conclure entre Nantes Métropole et les 24 communes membres, AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les conventions et avenants correspondants.

8 - Modalités de consultation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (Loi APER)

Rapporteur: Laure BESLIER

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'adhésion des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (loi « APER ») fait de la planification territoriale une disposition importante, en remettant les communes au cœur du dispositif.

Elle prévoit que les communes puissent définir après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Dans les « zones d'accélération », les délais des procédures seront plus précisément encadrés et les projets pourront bénéficier d'avantages dans les procédures d'appels d'offres afin de faciliter leur déploiement (bonus, modulation tarifaire, etc.). L'objectif est d'attirer l'implantation des projets sur les emplacements que les collectivités auront jugés les plus opportuns dans leur projet de territoire.

Les projets situés dans la zone sont soumis aux mêmes procédures réglementaires, et devront prendre en compte systématiquement l'évitement de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la compatibilité avec la sensibilité environnementale, patrimoniale et paysagère des espaces et de leur devenir.

Cette démarche s'inscrit dans la déclinaison d'actions déjà engagées dans le cadre du schéma directeur énergie de la Métropole et s'inscrit dans le calendrier de révision du plan climat air énergie.

Conformément aux prescriptions réglementaires, la mise en cohérence de ces projets de zonage sera débattue en Conseil métropolitain du 15 décembre 2023.

La cartographie des zones d'accélération pour la Commune de Brains sera actée par délibération du conseil municipal en 2024, après la phase de concertation du public. Elle sera ensuite arrêtée par le référent préfectoral après avis du comité régional de l'énergie.

Une concertation du public est donc proposée du 15 janvier à 9h00 au 31 janvier à 17h00. Le dossier de concertation comprend : la liste des « zones d'accélération » localisées sur la commune, accompagnée d'une notice explicative.

En complément, seront également accessibles :

- Le cahier d'accompagnement mis en place en région Pays de la Loire par les services de l'État et leurs partenaires « note d'accompagnement »
- La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023
- Le plan climat air énergie territorial de la Métropole
- Le schéma directeur des énergies de la Métropole

L'ensemble des pièces du dossier sera consultable, pendant la durée de la concertation :

- En ligne, sur le site internet de la Commune de Brains
- Sur support papier, à l'accueil de la Mairie de Brains, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public peut formuler des observations et propositions, pendant la durée de la concertation :

- Par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : accueil@mairie-brains.fr
- Sur le registre de concertation papier ouvert à cet effet et accessible à l'accueil de la Mairie

A l'issue de la concertation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et les « zones d'accélération », éventuellement modifiées pour tenir compte des avis, seront soumises à approbation du Conseil Municipal en 2024.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la Commune de Brains pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation des « zones d'accélération ».

Un avis d'ouverture sera communiqué 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les modalités de concertation du public sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9 - Ouvertures des commerces le dimanche en 2024 - avis du Conseil Municipal

Rapporteur: Laure BESLIER

Depuis 2014, les élus métropolitains ont émis le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est sur la base d'accords entre partenaires sociaux du territoire que les commerces de Nantes ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Pour 2024, au vu de l'accord territorial signé le 21 septembre 2023, et de l'avis du conseil municipal du 13 octobre 2023, le Maire de la Ville de Nantes, souhaite prendre l'arrêté prévu par l'article L3132-26 du code du travail en autorisant l'ouverture des commerces de détail selon les modalités suivantes :

- le dimanche 24 novembre 2024, de 12h à 19h, pour les commerces de détail des centres-villes, centres-bourgs et quartiers, à l'exclusion des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire de plus de 400 m²;
- le dimanche 15 décembre 2024, de 12h à 19h, pour tous les commerces de détail à l'exclusion des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire de plus de 400 m²;
- le dimanche 22 décembre 2024, de 12h à 19h, pour tous les commerces de détail à l'exclusion des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire de plus de 400 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche en 2024, comme exposé ci-dessus, et AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Présentation du rapport annuel 2022 de Nantes Métropole

Rapporteur: Yves MORIN

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 précise dans son article 40 (Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) que « [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier [...] ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND acte de la communication donnée au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2022 du rapport annuel de Nantes Métropole.

11 - Présentation du rapport d'activité 2022 de Nantes Métropole Aménagement

Rapporteur: Yves MORIN

La commune de Brains est actionnaire de la SPLA Nantes Métropole Aménagement. En application de l'article 1524-5 du CGCT « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celleci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

Le rapport d'activité 2022 témoigne de l'activité réalisée par la SPL au service du développement urbain et économique de l'agglomération de Nantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport d'activité 2022 présenté par la Société Publique Locale d'Aménagement Nantes Métropole Aménagement.

12 - Questions diverses

Marché de Noël le 10 décembre 2023 de 10h à 18h, salle polyvalente

Séance levée à : 20h00

Le Maire, Laure BESLIER

Le secrétaire de séance, Rémi AMAILLA

Publié le : 0 5 AVR. 2024

